

Pour une pérennisation nationale et locale de l'industrie chimique, soutien aux salariés de Kem One

Vœu déposé par le groupe Front de Gauche

Rapporteur : Nathalie Lefebvre

Le pôle vinylique Kem One est au bord de la faillite.

Tout commence fin 2011, lorsqu'Arkéma décide de se séparer de sa filière PVC, et de la vendre à Gary Klesch. Contre l'euro symbolique, le groupe français offre, une activité industrielle valorisée à plusieurs centaines de millions d'euros, avec une dizaine d'usines en France dont plusieurs dans notre Région et des milliers d'emplois. Arkéma dote également Kem One de centaines de millions d'euros de trésorerie. Le gouvernement Fillon présente alors l'homme comme un sauveur. Le 1^{er} juillet 2012, Gary Klesch prend les rênes de Kem One. Le jour même, la quasi-totalité de la trésorerie est versée par Arkéma à Londres, sur des comptes bancaires appartenant à Kem One Trésorerie, une entité jamais mentionnée jusque-là.

Dès cette époque, les salariés, les syndicats de salariés et un certain nombre d'élus ont dénoncé une opération stratégique purement pécuniaire dont le risque était la liquidation d'un patrimoine industriel majeur et des compétences qui l'accompagnent. Les signaux d'alerte commencent alors à se multiplier.

Depuis juillet les installations chimiques ont produit et facturé pour des centaines de millions d'euros de PVC chaque mois, et sur la même période, le groupe a accumulé des dettes en un temps record.

Arkéma et Kem One se rejettent mutuellement la faute de la catastrophe sociale en gestation.

Pendant ce temps, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé le mardi 26 mars 2013, la mise en redressement judiciaire. Près de 1800 personnes sur 10 sites en France risquent de perdre leur emploi. Dans notre Région les sites de Lavera, Fos, Berre et Saint-Auban sont menacés d'une cessation d'activité.

De plus, ce pôle vinylique joue un rôle essentiel d'interdépendance avec les autres filières de l'activité pétrole qui lui confère un caractère majeur dans la préservation de l'activité industrielle du pourtour de l'Etang de Berre et de l'ensemble de notre Région. Les sous-traitants et autres opérateurs de cette filière technique, risquent, eux-aussi de payer le prix fort.

Aussi, le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur demande au Ministre du redressement productif :

- que la mise en redressement judiciaire qui garantit l'activité et le paiement des salaires pour une période d'observation de six mois soit accompagnée de la nomination de deux experts,
- de tout mettre en œuvre pour que le financement des 105 millions d'euros nécessaires à la période d'observation, soit trouvés auprès des trois industriels : Arkéma, Kem One, Total, et ce dans les plus brefs délais,
- le développement d'un projet industriel audacieux, s'appuyant sur le savoir-faire des salariés et les propositions des organisations syndicales,
- la nationalisation ponctuelle de Kem One le temps que la situation financière soit clarifiée,
- la mise en place des moyens nécessaires (législatifs, juridiques...) pour permettre le retour de l'argent disparu.